

Session « AML Tuesdays » n° 40 :

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle des EPNFD

21 Novembre 2023

Introduction

Importance des retours d'information sur les constatations en matière de contrôle

- Veiller à une communication claire
- Mettre en évidence les faiblesses communes
- Favoriser la compréhension des risques de BC/FT
- Sensibiliser aux risques émergents
- Comprendre les attentes de l'AMSF
- L'AMSF vérifiera si ces constatations ont été prises en compte au titre du cadre de conformité
- Examiner son propre cadre interne et déterminer s'il y a lieu d'apporter des améliorations
- Améliorer le niveau de conformité dans tous les secteurs
- Éviter les actions des autorités de contrôle

Fondement sur lequel reposent les constatations de l'AMSF en matière de contrôle

- **En 2023**, l'AMSF a considérablement renforcé son engagement en matière de contrôle :
 - Inspections sur site
 - Concentration sur les inspections thématiques
 - Réunions « Risque et Conformité »
 - Inspections ad hoc
 - Augmentation des données de surveillance demandées par l'AMSF (Strix Returns en particulier)
 - Sensibilisation/ateliers auprès des EPNFD
 - Réunions et communication permanente avec les EPNFD

Cette mobilisation a permis à l'AMSF de mieux connaître les forces et faiblesses du cadre de conformité des EPNFD.

Comment l'AMSF informe les EPNFD des constatations des contrôles

- Une part importante de la stratégie de contrôle de l'AMSF consiste à s'assurer que les conclusions des contrôles sont bien communiquées aux EPNFD.
- Elle y parvient par les moyens suivants :
 - ❖ Rapport d'inspection
 - ❖ L'AMSF publiera un document sur les conclusions du contrôle fin 2023/début 2024, qui donnera aux EPNFD une meilleure vue d'ensemble
 - ❖ Thème abordé lors d'événements et d'ateliers de sensibilisation
 - ❖ Thème abordé lors des réunions risque et conformité et des inspections de suivi
 - ❖ Réunions formelles et informelles auprès des EPNFD.
- Les constatations du contrôle renseignent les orientations ciblées émises par l'AMSF et les inspections thématiques ou ad hoc ultérieures

Quelques exemples de constatations du contrôle dans les EPNFD en 2023

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle

Gouvernance, fonction conformité, politiques et procédures en matière de LCB/FT

- Politiques et procédures de LCB/FT inadaptées, qui ne couvrent pas toutes les obligations en la matière ou qui ne reflètent pas les pratiques de l'entité obligée
- Politiques et procédures obsolètes – absence d'échéancier pour l'examen
- Rôle de la fonction de conformité LCB/FT non précisé
- Les politiques et procédures de l'entité obligée ne sont pas toujours formellement approuvées par un responsable hiérarchique de haut niveau

Quelques exemples de ce que l'AMSF attend...

Gouvernance, fonction conformité, politiques et procédures en matière de LCB/FT

- Bonne compréhension et appréciation optimale en matière de LCB/FT
- Examen et approbation des politiques et des procédures par la Direction générale
- Politiques et procédures du Groupe cohérentes et mises en œuvre
- Politiques locales réexaminées et modifiées en fonction de la nouvelle législation LCB/FT et des SO
- Politiques et procédures exhaustives, précises et à jour en matière de LCB/FT qui couvrent toutes les obligations dans ce domaine, conformément aux exigences monégasques
- Ressources adéquates en matière de LCB/FT
- Responsabilités clairement définies en matière de LCB/FT au sein de l'EPNFD

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle

Évaluation des risques de BC/FT

- Dans de nombreux cas, absence d'évaluation des risques de BC/FT de l'entreprise
- Non exhaustive
- Pas de méthodologie exhaustive ou évaluation non alignée sur la méthodologie
- Ne tient pas compte des nouveaux événements ou des risques émergents
- Non mise à jour/peut faire l'objet d'une révision

Quelques exemples de ce que l'AMSF attend...

Évaluation des risques de BC/FT

- Évaluation exhaustive des risques de BC/FT
- Régulièrement revue et mise à jour
- Prend en compte les facteurs de risques principaux : risque lié au client, risque lié au produit, risque lié aux services et transactions, risque géographique, risque lié au canal de livraison.
- Méthodologie exhaustive
- Constatations étayées par des données quantitatives et qualitatives
- Prise en compte des SFC (FT et FP)
- Différenciation des risques de BC et de FT - Enquête STRIX
- Risques nouveaux et émergents évalués
- Approbation par la Direction générale

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle

Profil de risque client

- Pas de profil de risque client/profil de risque incomplet/profil de risque inadéquat
- Notations de risque inadéquates pour les clients à haut risque
- Absence de revue du profil de risque client suite à un changement
- Absence de revue régulière des profils de risque clients

Quelques exemples de ce que l'AMSF attend...

Profil de risque client

- Critères clairs pour l'évaluation du risque client
- Déclaration documentée
- Périmètre de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle et suivi fondé sur le profil de risque client
- Fréquence et portée de l'examen de la diligence raisonnable à l'égard de la clientèle en fonction du profil de risque et de la liste approuvée des événements déclencheurs

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle

Diligence raisonnable à l'égard de la clientèle (DRC)

- Collecte de données DRC incomplètes (en particulier preuve d'adresse)
- Certains secteurs d'EPNFD pensent que les données de DRC ont déjà été recueillies par d'autres EO et qu'elles n'ont donc pas de responsabilité en la matière
- Identification du BE absente ou imprécise (difficulté posée par l'utilisation de personnes morales et de structures complexes)
- Le contrôle des clients s'est amélioré, mais il est parfois incomplet et les vérifications ne sont pas toujours formalisées.
- Pas de vigilance renforcée
- Pas de revue des données de DRC/pas de revue systématique

Quelques exemples de ce que l'AMSF attend...

Diligence raisonnable à l'égard de la clientèle

- Diligence raisonnable à l'égard de la clientèle complète
- Sanctions, PPE et sélection des médias selon des critères négatifs avant l'établissement de la relation d'affaires
- Procédure claire pour identifier et vérifier le BE
- Diligence raisonnable à l'égard des employés
- Examen

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle

Surveillance continue et identification des activités suspectes

- Surveillance continue non effectuée
- Absence d'identification des transactions répétées, même si les entités obligées font preuve de diligence en ce qui concerne les limites imposées aux paiements en espèces et sont conscientes de leurs obligations en la matière
- Absence de mise à jour du profil du client et de diligence raisonnable à l'égard de celui-ci avec les informations reçues lors de l'évaluation ou des enquêtes.

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle

Surveillance continue et identification des activités suspectes (suite)

- Pas d'approche fondée sur les risques (AFR)
- Nombre de fausses alertes non établi
- Examen inadapté (listes de pays)
- Examen des clients et des transactions peu fréquent ou incomplet

Quelques exemples de ce que l'AMSF attend...

Surveillance continue et identification des activités suspectes

- Clients faisant l'objet d'un suivi continu conformément à l'approche fondée sur les risques.
- Suivi renforcé, le cas échéant
- Analyse exhaustive des opérations potentiellement suspectes
- Ressources humaines adéquates pour le suivi

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle

Déclaration d'opérations suspectes (DOS)

- Absence de rapport ou rapport de mauvaise qualité
- Non-communication d'informations complémentaires sur des DOS déjà soumises, le cas échéant
- L'étendue de l'obligation de déclaration n'est pas toujours bien comprise
- Retards excessifs lors de la déclaration
- Absence de mise à jour du profil du client et des données de diligence raisonnable à l'égard de celui-ci avec les informations reçues lors de l'évaluation ou des enquêtes

Quelques exemples de ce que l'AMSF attend...

Déclaration d'opérations suspectes (DOS)

- Suivi efficace des opérations
- Processus interne structuré de déclaration des opérations suspectes
- Déclaration documentée
- Tentative et réalisation de transactions
- Procédure écrite pour assurer la confidentialité – laquelle procédure est suivie
- Indicateurs spécifiques et signaux d'alarme
- Réponses en temps opportun aux demandes d'informations complémentaires
- Formation de tout le personnel à la déclaration de soupçon

Constatations de l'AMSF en matière de contrôle

Formation et ressources humaines

- Aucune formation/formation non menée régulièrement/longue durée depuis la formation précédente.
- Formation non spécifique
- N'inclut pas toujours les membres de la direction et du conseil d'administration
- Formation non intégrée aux politiques et procédures
- Formation pas suffisamment précise ou exhaustive
- Manque d'attention sur le FT ou les SFC

Quelques exemples de ce que l'AMSF attend...

Formation et ressources humaines

- Formation exhaustive qui est dispensée régulièrement
- Formation spécifique et axée sur le rôle
- Registre documenté de la formation
- Formation spécifique pour les membres de la Direction générale et du Conseil d'administration
- Formation incluse dans les politiques et procédures
- Ressources adéquates en matière de LCB/FT

Ce que les EPNFD doivent maintenant faire...

Tenir compte de ces constatations et examiner leur propre cadre de contrôle interne en matière de LCB/FT afin de déterminer si des améliorations s'avèrent nécessaires.



*Merci pour votre
temps*

Financial Transparency Advisors GmbH
Zieglergasse 38/7/1070 Vienna, Austria

Phone: +43 1 890 8717 11

www.ft-advisors.com

<http://www.ft-advisors.com>

Prochaine session :

05/12/2023

Sujet :

Risques LBC/FT
évolutifs

Organisateur du jour : Jan Bellenghi

Présentateur du jour : Elaine Duignan